



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 12 août 2019 à 19 heures 30 au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de monsieur Sébastien Pie (2019/11) :

Demande de monsieur Sébastien Pie, mandaté par la compagnie 9176-0280 Québec inc., concernant l'immeuble situé au 76, rue de l'Hôtel-de-Ville (lot 4 906 742) et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre que le stationnement d'un lave-auto :

- a) Soit aménagé de deux (2) espaces de stationnement servant de file d'attente contrairement aux quatre (4) espaces prescrits à l'article 5.3.2 b);
- b) Ait un espace de stationnement à 0 mètre de la marge avant au lieu des 3 mètres prescrits à l'article 9.1.1.1 c);
- c) Ait un espace de stationnement à 0 mètre du bâtiment comparativement au 1 mètre prescrit à l'article 9.1.1.1 d);
- d) Ne soit pas aménagé de bordure en béton ou d'aménagement paysager entourant l'espace de stationnement contrairement à l'exigence de l'article 9.1.4 c) qui demande que tout espace de stationnement à des fins autres que résidentielles, doit être entouré d'une bordure de béton, d'asphalte ou de madriers, d'au moins 15 cm de hauteur et situé à au moins 60 cm des lignes séparatrices des terrains adjacents.

Le tout contrairement aux dispositions des articles ci-dessus mentionnés du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce douzième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière